

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 17 FÉVRIER 2025

ORDRE DU JOUR

- I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- II. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2025
- III. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS, RELEVÉ DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE ET AVENANTS PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- IV. DÉLIBÉRATIONS (Cf tableau ci-après)

| COMMISSIONS ET RAPPORTEURS | NUMÉROS | DÉLIBÉRATIONS |
|---|---|---|
| Monsieur le Maire | 2025/02/17/01 2025/02/17/02 2025/02/17/03 | Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine sur la gestion de la Société Publique Locale d'aménagement « La Fabrique de Bordeaux Métropole » – Vote. Bus express Pellegrin – Thouars – Malartic – Avis de la ville de Gradignan sur le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Contrat de co-développement 6 ^{ème} génération 2024-2027 entre Bordeaux Métropole et Gradignan – Avenant n°1. |
| Monsieur BEAUTÉ « ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES – JEUNESSE » | 2025/02/17/04 | Création des entités de la nouvelle école primaire du centre-ville dénommée « Saint-Exupéry » et des nouvelles écoles maternelle et élémentaire du sud dénommées « Écoles maternelle et élémentaire du Clos du Vivier ». |

